

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 MAI 2015 A 18H30- SALLE VOLTAIRE**

Affiché le 18 JUIN 2015
Retiré le _____
Mairie de FRONTIGNAN

M. le maire ouvre la séance à 18h45

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Sabine SCHÜRMANN, Youcef EL AMRI, Caroline SUNÉ, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Claude LEON, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Éric BRINGUIER, Pascale GREGOGNA, Michel SALA, Sarah MASSON, David JARDON, Gérard PRATO, Jean-Claude ALQUIER, Michel VOGT, Guilaine TOUZELLIER, Philippe LOUE.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Claudie MINGUEZ (procuration à Pierre BOULDOIRE) ; Michel ARROUY (procuration à Sabine SCHÜRMANN) ; Marie-Ange PALAMARA (procuration à Youcef EL AMRI) ; Ange GRIGNON (procuration à Loïc LINARES), Yannick COQUERY (procuration à Claude LEON), Renée DURANTON-PORTELLI (procuration à Pascale GREGOGNA), Paula LEITAO (procuration à Jean-Claude ALQUIER), Sébastien GERARD (procuration à Kelvine GOUVERNAYRE).

18h50 Arrivée de M. Eric Bringuier.

19h10 arrivée de Mme Marie-Ange Palamara (fin de la procuration donnée à M. Youcef El Amri).

19h25 arrivée de Mme Claudie Minguez (fin de la procuration donnée à M. Pierre Bouldoire).

Date de convocation : 13 Mai 2015

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, Mme Mireille Bertrand est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M. le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la séance du 13 avril 2015.

En l'absence d'observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil du 13 avril 2015.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

M. le maire rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

M. le maire indique que quinze questions sont inscrites à l'ordre du jour de ce conseil, auxquelles s'ajoute une question diverse présentée par le groupe d'opposition de M. Gérard Prato.

Il rajoute que pour des raisons de logique les questions 4 et 5 seront inversées.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
15 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	13/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une animation musicale dans le cadre du festival du muscat de frontignan le dimanche 19 juillet 2015 avec la troupe la Pena Bastid'and co pour un montant de 1200€	21/05/2015
16 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	13/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une animation musicale dans le cadre de la fête de la Peyrade le vendredi 19 juin 2015 avec la Pena Bastid'abd co pour un montant de 800€	21/05/2015
17 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	13/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une animation musicale dans le cadre de la fête nationale le mardi 14 juillet 2015 avec la Pena Bastid' and Co pour un montant de 800€.	21/05/2015
18 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	13/01/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une animation musicale dans le cadre de la fête du port le vendredi 14 août 2015 avec la pena bastid' and co pour un montant de 800€.	21/05/2015
62 - 2015	PEC - DEP - Direction	10/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Club d'Echecs la Tour d'Or" pour un atelier d'échecs dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire des Terres Blanches du 06/01 au 03/02/2015 pour un montant de 75 €	21/05/2015
69 - 2015	PEC - DEP - Direction	16/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Frédéric TROBRILLANT pour un atelier d'initiation à la photographie dans le cadre de l'accueil de loisirs aux écoles élém des Terres Blanches et des Crozes et à l'école maternelle Anatole France du 23/02 au 10/04/2015 pour un montant de 979 €	21/05/2015
70 - 2015	PEC - DEP - Direction	16/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Ah ! Bon !" pour un atelier de théâtre d'improvisation dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élém des Terres Blanches et à l'école maternelle des Lavandins du 24/02 au 10/04/2015 pour un montant de 504 €	21/05/2015
71 - 2015	PEC - DEP - Direction	16/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Context'Art" pour un atelier de théâtre et philosophie dans le cadre de l'accueil de loisirs aux écoles maternelles Anatole France et des Lavandins du 06/01 au 03/02/2015 pour un montant de 568 €	21/05/2015
72 - 2015	PCV - DLM - Gestion des équipements	16/02/2015	Décision ayant pour objet une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition de la salle de cours de François Villon pour l'association club de bridge, à titre gratuit du 6/03/15 au 21/08/15	21/05/2015
77 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	19/02/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une exposition de peintures d'Ugo Nespolo du jeudi 23 juillet au vendredi 18 juillet 2015 au centre culturel françois-villon dans le cadre de la rencontre des suds à Frontignan avec l'association culturel Sete sois sete luas pour un montant de 2280€.	21/05/2015
78 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	19/02/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'un concert de musique méditerranéenne avec 7luas cordas orchestra le jeudi 23 juillet 2015 au parc victor-hugo dans le cadre de la rencontre des suds à Frontignan avec l'association cultural Sete Sois Sete Luas pour un montant de 5 250€.	21/05/2015
79 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	19/02/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'un concert de musique du monde avec Vibrasois le vendredi 24 juillet 2015 au parc Victor-Hugo dans le cadre de la rencontre des suds à Frontignan avec l'association cultural sete sois sete luas pour un montant de 5 990€.	21/05/2015
80 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	19/02/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'un concert de musique portugaise avec Pe'na Terra le samedi 25 juillet 2015 au parc victor hugo dans le cadre de la rencontre des suds à Frontignan avec l'association culturel sete sois sete luas pour un montant de 4 980€	21/05/2015
81 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Hélène MALY pour un atelier de langues des signes française dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire des Lavandins du 23/02 au 30/03/2015 pour un montant de 495 €	21/05/2015

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
82 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "A2B Immersions" pour un atelier d'initiation à l'anglais dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire des Terres Blanches du 23/02 au 30/03/2015 pour un montant de 324 €	21/05/2015
83 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "Context'Art Couveuse" pour un atelier d'initiation au journalisme dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire Marcel Pagnol du 24/02 au 07/04/2015 pour un montant de 368 €	21/05/2015
84 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "Context'Art Couveuse" pour un atelier de théâtre et philosophie dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école maternelle du 24/02 au 07/04/2015 pour un montant de 398 €	21/05/2015
85 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "Pied de Poule" pour un atelier d'art plastique dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire Anatole France 1 du 24/02 au 07/04/2015 pour un montant de 252 €	21/05/2015
86 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "Vivre la Terre" pour un atelier de modelage dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire Anatole France 2 et à l'école maternelle les Crozes du 23/02 au 07/04/2015 pour un montant de 647 €	21/05/2015
87 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "Les Arts en Méditerranée" pour un atelier de céramique dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école maternelle les Terres Blanches du 23/02 au 30/03/2015 pour un montant de 288 €	21/05/2015
88 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Cécilia MAKHLOUFI pour un atelier d'initiation au yoga dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire des Terres Blanches du 24/02 au 07/04/2015 pour un montant de 384 €	21/05/2015
89 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Context'Art" pour un atelier de photographie dans le cadre du plan local d'éducation artistique à l'école Marcel Pagnol de février à mai 2015 pour un montant de 1014 €	21/05/2015
90 - 2015	PEC - DEP - Direction	26/02/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "En traits Libres" pour un atelier de BD dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école Marcel Pagnol du 27/02 au 10/04/2015 pour un montant de 556 €	21/05/2015
97 - 2015	PRM - DAG - Service achats	02/03/2015	Décision ayant pour objet un marché public de service pour la prestation de 3 feux d'artifices attribué à Pyragric industrie pour un montant minimum de 16 500 € HT et 19 800 € TTC.	21/05/2015
98 - 2015	PVDD - Sports et loisirs	02/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 13 au 17 avril 2015 avec l'association " Salle Vincent Ferrari " à Sète, initiation trampoline, pour un montant de 300€ TTC	21/05/2015
99 - 2015	PVDD - Sports et loisirs	02/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 13 au 17 avril 2015 avec l'association " cercle d'échec la Tour d'or " pour un montant de 150€ TTC.	21/05/2015
100 - 2015	PVDD - Sports et loisirs	02/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 20 au 24 avril 2015 avec l'association " Karaté club Frontignan " pour un montant de 150€ TTC.	21/05/2015
101 - 2015	PVDD - Sports et loisirs	02/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 20 au 24 avril 2015 avec l'association " Tambourin club de Cournonsec " pour un montant de 200€ TTC.	21/05/2015

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
102 - 2015	PVDD - Sports et loisirs	02/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 20 au 24 avril 2015 avec l'association " Los Pescaires " pour un montant de 150€ TTC.	21/05/2015
103 - 2015	PVDD - Sports et loisirs	02/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 20 au 24 avril 2015 avec la micro entreprise " sport par fé " pour un montant de 150€ TTC.	21/05/2015
104 - 2015	PRM - DAG - Service achats	03/03/2015	Décision ayant pour objet un marché de travaux portant sur la rénovation des couvertures de la chapelle des pénitents blancs pour un montant global de 127 776,37 € TTC, attribué pour le lot 1 à l'entreprise Bourgeois pour un montant de 108 640,75 € TTC et pour le lot 2 à l'entreprise Muzzarelli pour un montant de 17 135,62 € TTC.	21/05/2015
105 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	03/03/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'un spectacle "le cirque précaire" le mercredi 6 et jeudi 7 mai 2015 au centre culturel françois-villon avec la compagnie La faux populaire / Le mort aux dents pour un montant de 3165€.	21/05/2015
106 - 2015	PEC - DEP - Direction	03/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec le Centre des Arts du Cirque "Balthazar" pour un atelier cirque dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école des Crozes du 24/02 au 07/04/2015 pour un montant de 749 €	21/05/2015
108 - 2015	PRM - DAG - Service achats	05/03/2015	Décision ayant pour objet un marché à bons de commandes de fournitures de peintures bâtiment et annexes pour un montant annuel minimum de 4000 € HT et d'un montant annuel maximum de 16000 € HT, attribué à l'entreprise les courleurs de Tollens, conclu pour 3 ans.	21/05/2015
109 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	05/03/2015	Décision ayant pour objet la sonorisation générale du centre -ville avec décibel-event dans le cadre du festival du muscat le dimanche 19 juillet 2015 à frontignan pour un montant de 1668€.	21/05/2015
110 - 2015	PRM - DAG - Etat civil	06/03/2015	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain au cimetière de Frontignan au nom de Mme Dulie Grimalt.	21/05/2015
111 - 2015	PEC - DCFJ - Festivités	10/03/2015	Décision ayant pour objet une animation musicale avec la fanfare cinq à sète dans le cadre de la fête du Port de Frontignan le vendredi 14 août 2015 pour un montant de 1055€.	21/05/2015
113 - 2015	PRM - DAG - Etat civil	12/03/2015	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain au cimetière de La Peyrade au nom de Mme Gianna Alaimo.	21/05/2015
114 - 2015	PCV - Projets infrastructures	13/03/2015	Décision ayant pour objet la mission d'études et d'analyses relative au projet d'aire de stationnement et de cheminement piétonnier sur Frontignan-plage, pour un montant de 1 560,00 € T.T.C., avec la société Symbiose – 407, rue du Général de Gaulle – 13 680 Lançon de Provence	21/05/2015
115 - 2015	PCV - Projets infrastructures	13/03/2015	Décision ayant pour objet la mission de prédiagnostic faune-flore relative au projet d'aire de stationnement et de cheminement piétonnier à Frontignan, pour un montant de 3 576,00 € T.T.C., avec la société NATURALIA ENVIRONNEMENT – SITE AGROPARC – 20 rue Lawrence Durrell – BP 31 285 – 84 911 AVIGNON CEDEX 9.	21/05/2015
116 - 2015	PEC - DEP - Direction	19/03/2015	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec "Nath'Prod" pour des répétitions et un spectacle "Bestiaire" dans le cadre du plan local d'éducation artistique à l'école maternelle les Lavandins et à l'école élémentaire Marcel Pagnol de février à mai 2015 pour un montant de 3 410 €	21/05/2015
117 - 2015	PRM - DUA - Foncier	23/03/2015	Décision ayant pour objet l'exercice du droit de préemption espaces naturels sensibles – parcelle cadastrée BX n°6 lieudit les Prés Saint Martin sise commune de Frontignan	21/05/2015

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération	Date Conseil municipal
119 - 2015	PRM - DAG - Service achats	25/03/2015	Décision modificative ayant pour objet les travaux de rénovation des couvertures de la chapelle des pénitents blancs pour un montant TTC de 125 776,37 € TTC	21/05/2015
120 - 2015	PRM - Finances	26/03/2015	Décision ayant pour objet la réalisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon,	21/05/2015
121 - 2015	PRM - DAG - Etat civil	27/03/2015	Décision ayant pour objet la vente d'une concession trentenaire cimetière de Frontignan au nom de Baufanais Antoinette.	21/05/2015
128 - 2015	PRM - DAG - Service achats	07/04/2015	Décision ayant pour objet une décision modificative sur l'avenant n° 1 ayant pour objet la MOE de la rue Anatole France portant le montant du marché à 48 456,90 € TTC	21/05/2015
129 - 2015	PRM - DAG - Etat civil	08/04/2015	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière de lapeyrade au nom de Yvonne Ambrosino,	21/05/2015
130 - 2015	PRM - DAG - Etat civil	08/04/2015	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière de Frontignan aux noms de M. et Mme Robert Sanchez.	21/05/2015
133 - 2015	PRM - DAG - Service achats	09/04/2015	Décision ayant pour objet un contrat de prestation de service pour 10 captations vidéo dans le cadre des conseils municipaux avec la société PY vidéo production pour un montant de 3900 € HT.	21/05/2015
137 - 2015	PCV - Projets infrastructures	13/04/2015	Décision de modification du montant TTC de la décision n°384-2014 au montant de 2 688,00 € TTC ayant pour objet la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (CSPS) pour les travaux d'aménagement de la rue Anatole-France : Réaménagement de voirie sur 170 ml environ, travaux de pluvial dans le giratoire Gambetta ; avec l'entreprise FASSONI, représentée par monsieur Bruno FASSONI- 439, rue d'Artois - 34 200 SETE	21/05/2015
173 - 2015	PRM - DAG - Service achats	15/04/2015	Décision ayant pour objet un marché à bons de commandes de service pour la télésurveillance des bâtiments communaux pour un montant annuel minimum de 4000 € HT et d'un montant annuel maximum de 10000 € HT, attribué à Telsud, conclu pour 4 ans.	21/05/2015

ORDRE DU JOUR
Tel que prévu lors de la séance du conseil du 21/05/2015

1. Aménagement/urbanisme : Mise à jour du schéma d'intervention foncière en espaces naturels et sensibles sur la commune de Frontignan.
2. Aménagement /urbanisme : Acquisition de la parcelle cadastrée BD N°2 – avenue d'Ingril.
3. Environnement-Développement durable : Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets 2015 « économiser l'eau » lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
4. Environnement-Développement durable : convention de partenariat entre la Ville de Frontignan et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du bassin de Thau.
5. Environnement-Développement durable : demande de subvention auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre d'actions de l'Agenda 21.
6. Tourisme : Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'office de Tourisme et la Ville de Frontignan.
7. Jeunesse-cohésion sociale : Signature des conventions de financement pour le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).
8. Jeunesse-cohésion sociale : Demandes de subventions auprès de la caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental pour la réalisation d'un local jeunes au foyer des carrières.
9. Administration générale : Convention pour l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés.
10. Sécurité publique : Signature de la convention 2015 avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) portant sur la surveillance des baignades et des activités nautiques.
11. Administration générale : Adhésion de la commune au groupement de commandes pour "la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés" porté par Hérault Energies.
12. Travaux/voirie : Schéma modes doux : Demande de subvention relative à la réalisation d'une piste cyclable sur les avenues Jean-Jaurès et Emile-Zola.
13. Culture / patrimoine : Demande de subvention pour les actions de sensibilisation menées par la Ville dans le cadre de la mission du centenaire de la guerre de 14-18.
14. Culture / patrimoine : Signature d'une convention tripartite entre le département de l'Hérault, Thau aggro et la Ville de Frontignan concernant l'opération "lire à la mer".
15. Administration générale : Mandat spécial et remboursement de frais d'élus à l'occasion d'un déplacement à Pineda de Mar / Estartit (Espagne).
16. Questions diverses.

DOSSIER N°1 - Aménagement/urbanisme : Mise à jour du schéma d'intervention foncière en espaces naturels et sensibles sur la commune de Frontignan.

Rapporteur : Claude Léon

18h50 Arrivée de M. Eric Bringuier.

Les zones humides du littoral méditerranéen sont des territoires fragiles ayant subi, depuis des années, de nombreuses atteintes environnementales et paysagères dues à la conjonction des effets du développement péri-urbain, du tourisme, de la déprise agricole et du phénomène des constructions illégales.

Une démarche concertée de protection, de reconquête et de réhabilitation de ces milieux naturels a été définie dans un programme d'actions animé par le syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL) depuis 2005 en partenariat notamment avec les communes membres, l'Etat, le département de l'Hérault, le Conservatoire du littoral et la SAFER.

Dans le cadre de cette démarche et, par délibération du 25 janvier 2010, le conseil municipal a adopté, sur proposition du SIEL, le schéma d'intervention foncière (SIF) définissant les zones d'intervention prioritaires sur le territoire de la commune de Frontignan afin de maîtriser le foncier pour mener à bien les objectifs de protection et de mise en valeur de ces milieux.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 novembre 2014, un bilan des actions menées sur l'ensemble des communes des étangs palavasiens a été dressé. Ce bilan a notamment permis de constater que, sur la commune de Frontignan, certaines zones humides remarquables à forts enjeux de biodiversité n'avaient pas été intégrées dans le SIF. Le comité de pilotage a validé la mise à jour du SIF sur les secteurs en question. Les parcelles suivantes seraient concernées par cet ajustement :

Section	Parcelle	Surface
BD	132	53 520 m ²
BD	28	780 m ²
BD	57	10 000 m ²
BD	2	7 410 m ²
BD	135	2 213 m ²
BD	30	620 m ²
BD	138	1 218 m ²
AZ	71	41 698 m ²

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la modification du schéma d'intervention foncière sur la commune de Frontignan tel que défini au plan ci-annexé

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité adopte la modification du schéma d'intervention foncière sur la commune de Frontignan tel que défini au plan ci-annexé

DOSSIER N°2 - Aménagement /urbanisme : Acquisition de la parcelle cadastrée BD N°2 – avenue d'Ingril.

Rapporteur : Claude Léon

Dans le cadre de la modification du schéma d'intervention foncière (SIF), qui a fait l'objet de la précédente délibération, la commune de Frontignan a inclus dans le périmètre d'intervention la parcelle cadastrée BD n°2, située avenue d'Ingril à Frontignan, d'une superficie de 7 410 m².

L'acquisition de ce foncier permettrait à la commune, outre la poursuite de la politique foncière de reconquête et de préservation des espaces naturels sensibles qui est menée depuis plusieurs années sur le territoire communal, la mise en sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'un cheminement doux le long de l'avenue d'Ingril.

La Ville a donc pris contact avec M. AZNAR André, propriétaire de ladite parcelle. Ce dernier a donné son accord pour la céder à la commune moyennant le prix total de 10 374 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par les services de France Domaine.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée BD n°2, d'une superficie totale de 7 410 m², appartenant à M. AZNAR André, moyennant le prix total de 10 374 € majoré des frais d'acquisition,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BD n°2, d'une superficie totale de 7 410 m², appartenant à M. AZNAR André, moyennant le prix total de 10 374 € majoré des frais d'acquisition,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DOSSIER N°3 - Environnement-Développement durable : Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets 2015 « économiser l'eau » lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Rapporteur : Olivier Laurent

L'appel à projets initié par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vise à relancer les investissements des collectivités et des entreprises en faveur des économies d'eau.

Les projets qui seraient de nature à contribuer à l'amélioration des performances des réseaux de distribution d'eau et à la réduction des consommations pourront être soutenus financièrement par l'Agence de l'eau.

Pour les collectivités, cette aide financière peut être portée à 50% du montant des études et des travaux.

La Ville de Frontignan présente trois projets visant à la réduction de la consommation d'eau :

- Réduction de la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux : objectif de réduire la consommation de 15 % à une échéance de trois ans. Cette action aurait un coût global de 70 000 € HT.
- Réduction des consommations d'eau pour l'arrosage : objectif de réduire la consommation de 8 % à une échéance de trois ans. Cette action aurait un coût global de 70 000 € HT.
- Suivi des hydrants et réductions des consommations : remplacement de 30 poteaux à incendie par des bornes à incendie à une échéance de trois ans. Cette action aurait un coût global de 120 000 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le dossier de demande de subvention et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande d'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets « économiser l'eau ».

M. Michel Vogt souhaiterait avoir un exemple concret au niveau des bâtiments communaux.

M. Olivier Laurent lui indique que depuis 2008, a été mis en place une campagne d'économie d'énergies et d'eau avec notamment la recherche des fuites. Ce qui a permis de réaliser 50 % d'économie (en volume) au niveau de la consommation d'eau pour les équipements publics et services municipaux. Mais pour continuer dans cette voie il faut aussi investir pour équiper les bâtiments par exemple de chasse d'eau ou de robinets économes.

Loïc Linares rajoute qu'au niveau des espaces verts, une politique de plantations adaptées au climat méditerranéen est conduite également et que la plupart des pelouses sont en gazon synthétique

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention et autorise M. le Maire à déposer une demande d'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets « économiser l'eau ».

DOSSIER N°4 - Environnement-Développement durable : demande de subvention auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre d'actions de l'Agenda 21.

Rapporteur : Loïc Linares

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon) peut attribuer des subventions de fonctionnement à des collectivités dont l'Agenda 21 est en cours d'élaboration ou d'exécution, dans la limite des crédits ministériels qui lui sont alloués.

Une délibération de la collectivité actant le lancement d'une démarche Agenda 21 ou une délibération d'adoption d'un agenda 21, conforme aux principes méthodologiques fixés dans le cadre de référence national des Agendas 21 doit donc être disponible.

L'examen des dossiers de demande de subventions déposés auprès de la DREAL tient également compte de critères tels que :

- Avoir déjà bénéficié d'une aide de la DREAL ;
- Afficher la volonté de s'engager dans le dispositif de reconnaissance nationale « Agenda 21 local de France » ;
- Ou encore proposer une action portant sur l'économie territoriale durable, la cohésion sociale, le changement climatique, la préservation de la biodiversité ou l'appropriation des enjeux du développement durable.

L'engagement de la Ville de Frontignan dans la démarche Agenda 21 a été validé par délibération du conseil municipal le 25 octobre 2012. L'accompagnement par un bureau d'études et la réalisation d'une plaquette d'information pour lesquels la Ville avait sollicité une subvention auprès de la DREAL, ont également été approuvés par délibération du conseil municipal le 1^{er} février 2013.

Ainsi, en mars 2013, la DREAL avait accordé à la Ville de Frontignan une subvention d'un montant de 12 182,31 euros pour l'élaboration de son Agenda 21.

En terme méthodologique, une démarche participative a été mise en place dès avril 2013, respectant les trois étapes clés : le partage d'un diagnostic territorial, la définition d'une stratégie locale et l'élaboration d'un programme d'actions transversales.

La stratégie a été adoptée par le conseil municipal le 17 décembre 2013 et le programme d'actions le 16 décembre 2014.

En février 2015, la Ville de Frontignan a déposé son dossier de candidature à l'appel à reconnaissance des agendas 21 locaux. Celui-ci étant considéré comme recevable, la Ville a donc accédé au statut de « Candidat Agenda 21 local ». Ceci marque l'engagement de notre territoire dans une démarche de développement durable et nous permet d'être suivi jusqu'à la reconnaissance par deux référents agréés à cet effet par le Commissariat général au développement durable.

Depuis 2012, la Ville de Frontignan répond donc aux conditions d'éligibilité et aux critères de sélection pour l'attribution de subventions de la DREAL.

Pour 2015, la DREAL peut subventionner jusqu'à 50% maximum le coût total d'actions directement liées à l'exécution de l'Agenda 21. Il s'agit d'actions de communication, d'études, de prestations par les bureaux d'étude ou de structures associatives accompagnantes, et d'actions de formation.

La Ville s'engage à exécuter :

- Des actions de communication : la publication de l'Agenda 21 local, ainsi que celle d'un catalogue dans le cadre de la Journée Nationale du Commerce de Proximité et de l'Artisanat
- L'accompagnement d'une structure associative en vue de la réalisation d'une des 50 actions du programme : la mise en place d'un circuit court sur la commune avec un point de distribution, contribuant à développer une économie durable sur le territoire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver chacune de ces actions et d'autoriser M. Loïc Linares à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve chacune de ces actions et autorise M. Loïc Linares à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon.

DOSSIER N°5 - Environnement-Développement durable : convention de partenariat entre la Ville de Frontignan et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du bassin de Thau.

Rapporteur : Loïc Linares

Par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2014, la Ville de Frontignan a adopté le plan d'actions de son Agenda 21 qui s'articule autour de 4 axes stratégiques et 12 objectifs principaux.

Pour répondre à ces objectifs, 50 actions ont été proposées, dont une qui consiste à mettre en place un circuit court sur la commune afin de favoriser une agriculture durable. Elle s'inscrit dans une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le collectif de citoyens, « Fronticourt », s'est constitué pour initier et porter le projet « Paniers de Thau » sur Frontignan.

Ce programme correspond à la volonté de la Ville de voir proposer la vente directe des produits locaux sur le territoire du bassin de Thau et notamment ceux de Frontignan la Peyrade et de faire découvrir la typicité du territoire et de ses métiers.

Il vise d'une part, à planifier un réseau de circuits courts au travers de groupements d'achats gérés par les consommateurs relais et, d'autre part, à instaurer un lien social entre les producteurs et les consommateurs pour valoriser les produits du terroir ainsi que l'éducation au goût et aux bonnes pratiques alimentaires.

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau) est une structure associative qui contribue au développement de ce type de projet sur de multiples aspects. Elle œuvre pour que chaque groupement d'achats détienne une gestion indépendante autour d'un noyau de consommateurs relais et les accompagne afin qu'ils se munissent d'outils tels qu'une charte participative, un site internet, et un soutien dans la réalisation d'événements liés au projet.

La Ville a souhaité soutenir ce projet citoyen via un partenariat avec le CPIE afin d'accompagner les consommateurs relais dans la mise en place du circuit court, d'apporter les compétences et outils pédagogiques associés, d'intégrer le groupe de Frontignan sur la plateforme internet www.panierdethau.fr, de réaliser les outils de communication nécessaires à la mise en œuvre du circuit court, de diffuser l'information via ses réseaux, et enfin, de répondre aux besoins ainsi qu'à de nouvelles missions qui pourraient lui être confiées.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention entre la Ville de Frontignan et le CPIE du Bassin de Thau, doit être conclue dans laquelle la Ville s'engage :

- à soutenir financièrement l'action circuit court et l'accompagnement du collectif citoyen par le CPIE en lui versant une subvention globale de 3.000 €, dont 1.500€ payable en 2015 et 1.500€ en 2016,
- à mettre à disposition un lieu pour permettre la livraison des commandes,
- et enfin, à diffuser l'information relative aux Paniers de Thau.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention proposée entre la Ville de Frontignan et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau et d'autoriser M. Loïc Linares à la signer.

M. Gérard Prato souhaite plus de précisions sur la typicité de produits locaux.

Loïc Linares lui répond que cela concernera la vente de produits de la vigne, mais également de soutien aux producteurs, maraichers ou pêcheurs locaux ou du bassin de Thau.

M. Jean-Claude Alquier souhaite savoir si les commerçants ont été consultés ? Et est-ce que la TVA s'appliquera ?

M. Loïc Linares lui répond par l'affirmative. Il s'agit de mettre en lien le producteur et le consommateur. La TVA s'appliquera normalement au produit facturé.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la convention proposée entre la Ville de Frontignan et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau et autorise M. Loïc Linares à la signer.

DOSSIER N°6 - Tourisme : Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'office de Tourisme et la Ville de Frontignan.

Rapporteur : Gérard Arnal

L'office de tourisme est l'outil privilégié de la collectivité pour la mise en œuvre de la stratégie touristique. Il est pour cela l'interface entre les différentes composantes de l'activité touristique que sont les visiteurs, (touristes ou excursionnistes), les professionnels du tourisme, les habitants et les élus.

Le conseil municipal de la Ville de Frontignan a confié à l'office de tourisme en tant qu'établissement public administratif, les missions suivantes :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique de la commune en coordination avec l'agence de développement touristique « Hérault Tourisme » et le comité régional du tourisme,
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique de la commune,
- la participation à l'organisation de fêtes et d'animations de loisirs : location de navires pour la fête de la mer et mise en place de promenades en mer lors de la saison estivale,
- la commercialisation des prestations de services touristiques.

Conformément aux sujétions liées au classement de l'office et dans le cadre de la marque "qualité tourisme", une convention a été signée en 2012 entre la Ville de Frontignan et l'office de tourisme pour une durée de 3 ans. Elle précise les missions et objectifs délégués à l'office de tourisme et définit les moyens mis à disposition.

Il convient de procéder au renouvellement de cette convention pour 3 ans.

Les objectifs assignés à cet établissement public sont principalement :

- L'amélioration de l'accueil et de l'information des clientèles touristiques et résidents ;
- La promotion touristique de la destination ;
- La coordination des acteurs locaux ;
- L'animation numérique du territoire ;
- La mise en place d'une programmation d'animations de loisir ;
- La commercialisation de produits touristiques ;
- L'observation du tourisme local ;
- La gestion de la taxe de séjour ;
- La mise en place d'actions environnementales et la sensibilisation à une démarche de développement durable ;
- La mise en œuvre d'une politique de qualité.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention d'objectifs et d'autoriser M. le Maire de Frontignan à la signer avec le président de l'office de tourisme.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les termes de cette convention d'objectifs et autorise M. le Maire de Frontignan à la signer avec le président de l'office de tourisme.

DOSSIER N°7 - Jeunesse-cohésion sociale : Signature des conventions de financement pour le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).

Rapporteur : Youcef El Amri

Grâce au fonds départemental d'aide aux jeunes, la Ville et le Département favorisent les démarches d'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidant dans la commune.

Ce fonds finance des actions collectives d'accompagnement social menées par des structures conventionnées (associations et auto entreprises).

Ces actions collectives sont destinées aux jeunes en difficulté, en amont ou en soutien des dispositifs ordinaires d'insertion, et leur permettent notamment de prendre la mesure de leurs capacités et d'acquérir des savoir-faire.

Après identification des besoins sur la commune et étude des demandes de financement formulées par les structures conventionnées, le comité de pilotage a émis un avis favorable pour les actions portées par les structures suivantes :

- L'auto entreprise Corinne Allavoine-Morin pour son action « Appui technique à la préparation de concours » pour un montant de 4.200 €.
- L'association Concordia pour son action « Chantier jeunes d'implication local » pour un montant de 2.500 €.
- L'association Culture urbaine sans frontières pour son action « Festipop » pour un montant de 2.000 €.
- L'association Cap au large pour son action « Découverte de la navigation et des métiers de la mer pour un montant de 2.000 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. Youcef El Amri à signer, dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, une convention de financement pour chacune de ces structures à hauteur des montants cités ci-dessus.

M. Gérard Prato souhaite connaître les niveaux de financement.

M. le maire lui répond que le département finance à hauteur des 2/3 et la ville les 1/3 restants.

19h10 Arrivée de Mme Marie-Ange Palamara.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Youcef El Amri à signer, dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, une convention de financement pour chacune de ces structures à hauteur des montants cités ci-dessus.

DOSSIER N°8 - Jeunesse-cohésion sociale : Demandes de subventions auprès de la caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental pour la réalisation d'un local jeunes au foyer des carrières.

Rapporteur : Youcef El Amri

Dans le cadre du développement de ses accueils de loisirs (ALSH), la Ville de Frontignan envisage de développer l'accueil des 10-25 ans à partir d'un espace jeunes situé au sein du foyer des carrières

L'ouverture de cet équipement permettra l'organisation d'une programmation d'ateliers culturels et d'expression corporelle, de favoriser l'expression des jeunes, d'accompagner les projets collectifs ou individuels des jeunes et surtout l'identification par tous d'un lieu « ressource » accessible à tous.

Pour répondre aux exigences des accueils de loisirs, la structure nécessite la planification de travaux d'aménagement et l'achat de matériels destinés à la réalisation des activités.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Hérault cofinance les travaux et les éventuels achats. Le montant de l'aide accordée est plafonné à 40% du montant subventionnable, sauf situation particulière laissée à l'appréciation de la commission, notamment au regard du niveau des besoins, du potentiel financier de la commune, de la qualité du partenariat global avec la CAF et de la cohérence du projet avec les politiques familiales développées sur le territoire. Elle pourra ainsi minorer ou majorer ce pourcentage. Par ailleurs, le Conseil départemental peut aussi apporter une aide financière complémentaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Hérault et du Conseil départemental, et à signer la convention d'engagement et tous les documents y afférents.

M. Gérard Prato souhaite connaître le coût global de cette opération.

M. le maire lui répond que le montant des travaux est de l'ordre de 28.000 euros et que celui des équipements est de 15 000 €. La ville finance à hauteur de 30/40 %, le département entre 20 et 25 % et 40 % pour la CAF.

Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Hérault et du Conseil départemental, et à signer la convention d'engagement et tous les documents y afférents

Abstentions : 3 (Mme Guilaine Touzelier et MM. Philippe Loué et Michel Vogt).

DOSSIER N°9 - Administration générale : Convention pour l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz ».

Ce futur compteur communicant, nommé « Gazpar », permettra aux consommateurs de gaz naturel, particuliers et professionnels, de bénéficier de données de consommations quotidiennes afin de répondre à deux objectifs majeurs :

- l'amélioration de la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel et à la suppression des estimations de consommation ;
- le développement de la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) grâce à la mise à disposition plus fréquente de données de consommation permettant une analyse, des comparaisons et des conseils.

Il s'agit d'un des objectifs de la loi « Grenelle de l'environnement I ».

Afin de récupérer les données de ces compteurs pour pouvoir les traiter, GrDF doit pouvoir positionner un certain nombre de concentrateurs répartis sur le territoire communal.

Ces points d'hébergement doivent être situés en points hauts de sites dont une personne publique est propriétaire, et relevant de son domaine public ou privé.

Les services techniques de GrDF et de la Ville de Frontignan se sont rapprochés pour définir les différents sites potentiels d'hébergement.

La présente convention fixe les modalités et conditions de l'hébergement des équipements de GrDF sur les sites identifiés de la Ville.

Il s'agirait des bâtiments suivants : la tribune du stade Lucien Jean, la halle des sports Roger Arnaud et la mairie annexe à La Peyrade.

Ces derniers recevront éventuellement (après étude spécifique réalisée par GrDF) une antenne radio.

Une étude menée durant l'été 2014 conclut que les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques induites par ce système sont très inférieurs aux valeurs limites d'exposition de référence.

Cette convention donnera lieu à remboursement des frais exposés par la Ville au soutien de cette action.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le maire à la signer.

M. Gérard Prato émet des doutes sur la fiabilité des études présentant ces dispositifs comme inoffensif pour la santé. Il considère que la dangerosité peut provenir de l'accumulation de l'ensemble des dispositifs existants déjà (antennes relais ...)

M. Jean-Louis Patry lui livre les chiffres dont il dispose, produits par GrDF, ainsi que la période d'activité quotidienne de ces installations.

M. le maire reconnaît qu'il faudrait faire une étude globale concernant l'impact sur notre santé.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de cette convention et autorise M. le maire à la signer.

DOSSIER N°10 - Sécurité publique : Signature de la convention 2015 avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) portant sur la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Rapporteur : Gérard Arnal

Afin de préparer la saison estivale 2015 et d'assurer le bon fonctionnement des quatre postes de secours de Frontignan, il est proposé au conseil municipal de conclure une convention relative au recrutement, par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de sapeurs pompiers volontaires affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Cette surveillance sera assurée pour les 3 postes de secours de St Eugène, Tahiti, Entrée et pour la période allant du 27 juin au 30 août 2015.

Pour le poste de secours du port, la surveillance sera réalisée du 27 juin au 30 août 2015 et les week-ends des 20-21 juin, et 5- 6 septembre 2015.

Dans le cadre de cette convention, le SDIS recrutera les agents saisonniers possédant les qualifications requises afin de les affecter à la surveillance des plages de Frontignan. Il gèrera également l'organisation administrative et le suivi du personnel. Il assurera les sapeurs pompiers recrutés pour les besoins de la Ville auprès de sa compagnie d'assurance.

La commune prendra financièrement en charge l'ensemble des prestations fournies par le SDIS et mettra à disposition des sauveteurs concernés, des locaux et des moyens d'intervention nécessaires au bon déroulement de leurs missions (embarcations, petits matériels, produits pharmaceutiques, etc)

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette convention 2015 et d'autoriser M. le Maire à la signer avec le SDIS.

M. Michel Vogt s'interroge sur le nombre prévisible d'interventions.

M. Gérard Arnal annonce que 700 interventions ont été réalisées lors de la saison estivale précédente, la très grande majorité portant sur des blessures bénignes.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve termes de cette convention et autorise M. le maire à la signer.

DOSSIER N°11 - Administration générale : Adhésion de la commune au groupement de commandes pour "la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés" porté par Hérault Energies.

Rapporteur : Olivier Laurent

19h25 arrivée de Mme Claudie Minguez.

A partir du 01 janvier 2015 pour la fourniture de gaz, et du 01 janvier 2016 pour la fourniture d'électricité, certains tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics) impliquant de ce fait l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs de gaz et d'électricité.

La Ville ayant déjà mis en concurrence ses contrats de fourniture de gaz, il lui appartient, à compter du 01 janvier 2016, d'avoir mis en concurrence ses contrats de fournitures d'électricité pour les puissances supérieures à 36 Kva (tarifs jaunes et verts) alimentant ses bâtiments et installations.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics, le syndicat mixte Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire.

Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le groupement de commandes ferait l'objet d'une convention signée entre l'ensemble des administrations intéressées et dont le rôle de coordonnateur serait assumé par le syndicat mixte « Hérault Energies » dans le cadre d'une mission ne donnant lieu qu'à indemnisation des frais.

Au vu de l'intérêt de cette proposition, tant sur les aspects financiers qu'opérationnels, la Ville de Frontignan pourrait y adhérer pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de décider d'adhérer à cette démarche initiée par le syndicat mixte Hérault Energies pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes ci-avant décrite,
- d'autoriser M. le maire à la signer avec les autres membres du groupement,
- d'autoriser M. le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés en électricité,
- de donner mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès

notamment des distributeurs et fournisseurs d'énergie.

- d'autoriser M. le président d'Hérault énergies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante dans la limite de ses besoins et sur la base des données de consommation des sites municipaux.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune sera partie prenante et à régler les sommes dues à ce titre.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'adhérer à cette démarche initiée par le syndicat mixte Hérault Energies pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité,
- approuve les termes de la convention de groupement de commandes ci-avant décrite,
- autorise M. le maire à la signer avec les autres membres du groupement,
- autorise M. le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés en électricité,
- donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs d'énergie.
- autorise M. le président d'Hérault énergies, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante dans la limite de ses besoins et sur la base des données de consommation des sites municipaux.
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune sera partie prenante et à régler les sommes dues à ce titre.

DOSSIER N°12 - Travaux/voirie : Schéma modes doux : Demande de subvention relative à la réalisation d'une piste cyclable sur les avenues Jean-Jaurès et Emile-Zola.

Rapporteur : Michel Granier

Afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, la Ville travaille depuis de nombreuses années à favoriser les déplacements durables et développe une politique en faveur des modes doux dont l'objectif principal est de réduire l'utilisation de la voiture au profit des vélos et des piétons.

Initié en 2010, un plan local de déplacements doux (PLDD) a été élaboré en concertation avec les habitants de la commune et les partenaires du territoire et a dessiné la trame douce de demain. Ce document constitue le plan des actions qui permettront à chacun de se déplacer aisément, à pied ou en vélos, en ville, vers les sites naturels et vers les autres communes de Thau aggro.

Dès 2013, la mise en œuvre de ce schéma directeur a commencé et plusieurs actions visant à un rééquilibrage du partage de l'espace public en redonnant toute leur place aux plus vulnérables ont été réalisées, notamment avec la création d'une zone de rencontre en cœur de ville et l'extension des zones 30 sur les centres ville de Frontignan et de la Peyrade.

Puis en 2014, de nouvelles actions ont été conduites avec notamment la réalisation de la piste cyclable bi-directionnelle le long du boulevard urbain à la Peyrade (avenue Maréchal-Juin) ainsi que le réaménagement des cheminements doux le long du 81^{ème} régiment d'infanterie.

Afin de poursuivre son action, la Ville a réalisé une étude pour l'aménagement d'une piste cyclable protégée sur les avenues Jean-Jaurès et Emile-Zola. Cet aménagement permettra de relier l'avenue du stade en zone 30 au collège Simone de Beauvoir.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 125.000 € HT.

Afin d'aider la Ville à financer ce projet, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault.

DOSSIER N°13 - Culture / patrimoine : Demande de subvention pour les actions de sensibilisation menées par la Ville dans le cadre de la mission du centenaire de la guerre de 14-18.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

Le 6 mai 2014, la Ville a obtenu le label de la mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale pour son projet « Frontignan la Peyrade dans la Grande Guerre ».

Ce projet invite l'ensemble des habitants de la commune à participer à son évolution, plus particulièrement par le biais de la collecte des sources, et à s'inscrire dans la durée, de 2014 à 2018, afin de rendre un véritable hommage collectif à ceux qui ont vécu cette terrible page de notre histoire.

Ainsi, depuis 2014, la Ville de Frontignan mène un ensemble d'actions visant à mettre en avant notre devoir de mémoire et ce en partenariat étroit avec la communauté socio-éducative et le tissu associatif. Outre les cérémonies commémoratives, la Ville de Frontignan initie un ensemble cohérent d'actions visant à sensibiliser la population à cette responsabilité collective qu'est le devoir de mémoire, au travers :

- de conférences,
- d'expositions,
- de spectacles vivants,
- de publications,
- d'ateliers scolaires,
- d'animations péri-scolaires.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser M. le maire à déposer auprès de l'Etat, une demande de subvention la plus élevée possible, pour les actions prévues de 2015 à 2018.

M. Jean-Louis Patry indique qu'il s'agit d'une demande globale et unique de 11 000 euros pour la durée totale des actions.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le maire à déposer auprès de l'Etat, une demande de subvention la plus élevée possible, pour les actions prévues de 2015 à 2018.

DOSSIER N°14 - Culture / patrimoine : Signature d'une convention tripartite entre le département de l'Hérault, Thau agglo et la Ville de Frontignan concernant l'opération "lire à la mer".

Rapporteur : Simone Tant

Depuis l'été 2009, le Département de l'Hérault propose, sur la plage ouest du port de plaisance, l'opération "Lire à la mer", qui vient compléter de manière originale la politique ambitieuse de lecture publique de la Ville de Frontignan et de Thau Agglomération qui s'adresse à tous les publics par l'offre abondante et diversifiée de la médiathèque Montaigne, mais également par l'évènement littéraire majeur que constitue le FIRN, Festival International du Roman Noir.

Devant le succès de cette bibliothèque de plage offrant aux usagers, au nombre de 10468 en 2014, un espace de lecture ouvert à tous durant les deux mois d'été, il est proposé de reconduire cette opération qui sera ouverte au public du samedi 27 juin au 31 août 2015 sans interruption, tous les jours y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Un fonds de 2 000 livres est sélectionné par la Médiathèque départementale qui investit dans cette opération 25 000€, un animateur du livre et quatre vacataires sont recrutés par le département, et un programme d'animations est établi conjointement avec la médiathèque départementale et la médiathèque d'agglomération de Frontignan.

La consultation des livres sera une prestation gratuite offerte au public dès lors que celle-ci aura lieu dans l'espace de lecture qui lui sera réservé et dans le cadre des horaires d'ouverture au public.

Pour mener à bien cette opération, une convention doit être établie entre le Département de l'Hérault, Thau Agglomération et la Ville de Frontignan précisant les engagements respectifs des parties. Celle-ci prévoit notamment une collaboration entre les personnels de la bibliothèque de plage, les personnels de la médiathèque d'Agglomération et ceux de la direction culture fêtes et jumelage. Elle prévoit également le soutien logistique de la Ville en termes d'installation et de surveillance de la structure, ainsi que la coordination des trois partenaires dans les modalités de communication.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

DOSSIER N°15 - Administration générale : Mandat spécial et remboursement de frais d'élus à l'occasion d'un déplacement à Pineda de Mar / Estartit (Espagne).

Rapporteur : Jean-Louis Patry

Depuis le 31 juillet 2010, la Ville de Frontignan est jumelée avec la ville espagnole de Pineda de Mar. Afin de consolider ce jumelage et de perpétuer les traditions dans le cadre d'un échange autour de la promotion du muscat avec la station balnéaire catalane voisine, Estartit où se déroule la semaine du goût, l'association frontignanaise, la « Commanderie des Torsades », créée en 1992 pour défendre et promouvoir le Frontignan, un des plus anciens AOP de France (1936), va introniser de manière officielle le maire de Pineda de Mar.

Dans ce cadre, il est donc souhaitable que Mme Sabine Schürmann, maire-adjointe déléguée à la culture et aux jumelages et M. Michel Sala, conseiller municipal délégué au muscat, au patrimoine culturel, aux nouvelles technologies et à l'e-administration, puissent se rendre à Pineda de Mar avec la « Commanderie

des Torsades », le syndicat du cru et l'association des plaisanciers du port de Frontignan, et participer à cette manifestation afin d'y représenter les intérêts de la commune.

Les fonctions des élus donnant droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au conseil municipal de donner mandat spécial à ces élus pour représenter la commune à cette cérémonie, et de décider du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de leur mission d'élus.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité donne mandat spécial à ces élus pour représenter la commune à cette cérémonie, et décide du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de leur mission d'élus.

16- Questions diverses.

M. le maire donne la parole à M. Gérard Prato afin qu'il donne lecture de la question diverse posée à l'occasion de ce conseil :

« Dans le cadre de la réforme scolaire qui sera proposée prochainement par la ministre de l'éducation nationale Najat VALLAUD-BELKACEM, un préavis de grève a été déposé par les syndicats de l'éducation nationale pour le mardi 19 mai 2015.

Cette grève a eu lieu pour manifester contre certains points de cette réforme, notamment la mise en place des nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), la disparition du grec et du latin, mais également contre le changement des programmes d'histoire prévu par le conseil supérieur des programmes (CSP).

Le personnel ALAE des écoles de Frontignan a décidé de suivre ce mouvement de grève, ce qui est son droit, et en a informé les parents lundi soir 18 mai, par des affiches collées sur les portes d'entrée des écoles.

Si légalement rien en effet n'oblige le gréviste à avertir en avance son employeur, dans un cadre purement scolaire, informer les parents seulement la veille laisse ceux qui travaillent dans l'embarras pour s'organiser très rapidement.

L'opposition Front National/RBM est en outre très perplexe sur la motivation des personnels ALAE à faire grève contre cette réforme, étant, pour la quasi-totalité, sous contrat CDD et touchant des salaires peu valorisants.

Bien que nous puissions admettre qu'il existe une inter- connexion liée au travail collectif du personnel de l'éducation nationale et celui de l'ALAE, ce dernier est toutefois issu des collectivités locales.

Aussi, comme indiqué supra, sa motivation pour cette grève peut surprendre, sachant que plus est que le personnel issu de l'éducation nationale (professeurs d'école), était par contre, pour la quasi-totalité, bien présent ce mardi 19 mai, ne faisant absolument pas grève.

Ce qui est également curieux, c'est que la mairie de Frontignan a su, il y a quelques mois, « fortement déconseiller » par mail envoyé à son personnel ALAE, de faire grève contre la réforme de la mise en place de la semaine des quatre jours et demi !

Ainsi pour ce mardi 19 mai, en plus des garderies journalières qui ont été supprimées, le service de restauration du midi l'a été également, laissant donc les parents qui travaillent, dans une situation fort délicate. En effet, il s'avère très difficile de s'organiser au tout dernier moment pour déposer ou récupérer son enfant, dans les créneaux horaires hors garderie (8h35-08h45;11h35-12h45;13h35-13h45 ;15h50-16h), lorsque les parents n'ont en outre aucun soutien familial sur place.

Ce qui est également surprenant, c'est que ce personnel ALAE déclaré gréviste, soit toutefois présent dans les écoles, mais n'assure pas ses fonctions. Il va très certainement nous être rétorqué que par manque de vision du nombre exact de grévistes, le service garderie ne peut donc pas être assuré.

Nous pensons que les communes devraient s'organiser et anticiper ces problèmes, pour assurer un service public minimum, c'est ce que l'on est en droit d'attendre d'une collectivité locale qui se veut proche de ses concitoyens.

Aussi, la première question que l'opposition Front National/RBM souhaite poser à Monsieur le maire, concerne donc la rémunération de ce personnel ALAE. Nous souhaiterions connaître son positionnement sur ce point, étant donné que le service n'a pas été fait ce mardi 19 mai 2015, malgré la présence de celui-ci dans les écoles.

Nous tenons à rappeler également à monsieur le maire que les contribuables frontignanais sont tout à fait en droit de s'assurer que leurs impôts soient utilisés à bon escient et notamment en ce qui concerne le paiement du personnel communal.

La deuxième question concerne la restauration du midi lors des grèves. Lors de celles-ci, les communes de Sète et de Balaruc le vieux proposent malgré tout un service minimum de garderie et de restauration pour les enfants dont les parents travaillent et qui ne peuvent absolument pas se dégager de leurs obligations professionnelles.

Ainsi en raison de l'absence de cantine le midi en raison d'une grève, la commune de Balaruc le vieux propose aux parents de préparer des casses- croûtes pour leurs enfants et assure la surveillance du déjeuner sous forme de pique-niques.

Pourquoi la Ville de Frontignan ne pratique donc pas la même chose ? »

M. le maire en réponse à la première question concernant la rémunération des personnels ALAE grévistes indique que le personnel gréviste n'est pas rémunéré et que les non-grévistes le sont.

En réponse à la seconde question concernant l'impossibilité pour les parents de fournir un pique-nique en absence de cantine, M. le maire indique qu'il s'agit d'une question sanitaire très complexe et qu'il ne souhaite pas engager sa responsabilité d'élue en cas de problème et préfère prendre cette mesure de sécurité.

M. Gérard Prato ne comprend pas l'attitude du personnel des ALAE qui se dit gréviste mais qui pourtant est sur place et ne travaille pas.

M. le maire indique que ce mouvement de grève a été suivi par 30 % du personnel. Cependant les 70 % restant ne peuvent pas, faute d'effectif suffisant, exécuter leur service.

M. Gérard Prato s'interroge sur le dispositif de réquisition de ce personnel.

M. le maire lui répond que cela n'est pas envisageable. Néanmoins, il rajoute que tous les moyens ont été mis en œuvre pour prévenir le plus rapidement possible les parents (mot dans le cahier de texte, petite affiche sur les portes ...) De plus, il précise qu'il est difficile de connaître à l'avance le taux de participation au grève car il n'y a pas d'obligation de déposer un préavis à l'avance. Mais, il comprend tout à fait les difficultés que ce la occasionnent pour les parents.

M. le maire tient à rajouter que contrairement aux termes de la question posée, ce mouvement de grève ne concernait pas la réforme scolaire mais d'autres motifs avaient été énoncés par les syndicats ayant déposé le préavis, notamment la contestation de l'austérité et de ce fait, le personnel des ALAE n'était donc pas le seul concerné. M. le maire tenait à préciser ce point.

Après épuisement de l'ordre du jour et en l'absence d'autres questions diverses, M. Pierre Boulidoire lève la séance à 19h55

Affiché le 18 JUIN 2015

Retiré le

Signature du secrétaire de séance.